



**Le Premier président**

N° 21-559

**Arrêté du 17 SEP. 2021**  
**modifiant la nomination du président de la commission de sélection**  
**instituée par l'article L.221-7 du code des juridictions financières**  
**(chambres régionales des comptes)**

**Le Premier président de la Cour des comptes,**

Vu le code des juridictions financières, et notamment ses articles L.221-4 et L.221-7 ;

Vu l'avis de recrutement du Premier ministre relatif à la sélection des conseillers de chambre régionale des comptes par la voie du tour extérieur, publié au Journal officiel de la République française du 3 mars 2021.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Gérard Terrien, président de chambre maintenu en activité, président de la mission permanente d'inspection des chambres régionales et territoriales des comptes, est appelé à suppléer le Premier président de la Cour des comptes pour présider la commission instituée par l'article L. 221-7 susvisé du code des juridictions financières, dans le cadre du recrutement de conseillers de chambre régionale des comptes par la voie du tour extérieur.

**Article 2** – Monsieur Jean-Michel Lair, conseiller maître, membre de la mission permanente d'inspection des chambres régionales et territoriales des comptes, est désigné pour suppléer M. Terrien en qualité de membre de la commission précitée.

**Article 3** - Le secrétaire général de la Cour des comptes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 17 SEP. 2021

**Pierre Moscovici**